

Charte Sncd Développement Responsable 2017 : derniers jours pour candidater !

Le Sncd a créé fin 2011 la [Charte Développement Responsable](#), réservée aux membres du Sncd.

Les membres-signataires s'inscrivent dans une démarche de Développement Responsable social, économique et environnemental et s'engagent à faire progresser régulièrement le nombre de points qui leur est accordé. Ils peuvent ensuite valoriser cette Charte dans leurs communications et candidatures aux appels d'offres.

32 entreprises adhérentes du Sncd ont signé la Charte en 2016. Pourquoi pas vous ?

Pour toute demande d'information ou candidature, [contactez-nous](#) !

L'édito par Franck Dreyer

Responsable de l'Atelier Développement Responsable du Sncd

Proximité : « Au début, le phénomène a été fortement porté par les bobos », une citation de Bernard Farinelli, auteur du livre *La révolution de la proximité* et spécialiste du développement local.

La proximité ne se cantonne pas aux légumes produits dans un périmètre proche de vous, elle s'étend désormais à l'emploi avec un nouveau site « [jobaproximité.com](#) » et flirte avec le digital sur des concepts de plateformes d'échanges et de circuits courts entre des producteurs agricoles et des entreprises de restauration collective. La liste des exemples s'amplifie au fur et à mesure que l'on s'intéresse au sujet. Finalement, les bobos ne seraient-ils pas les nouveaux babas ?

Les grands principes de l'économie de proximité

L'économie de proximité, ce n'est pas uniquement la proximité géographique. C'est aussi l'organisation autour du principe de la relation directe entre entreprises et consommateurs mais aussi entre entreprises, avec une forte présence dans le développement et la vie locale.

L'économie de proximité accentue le bien-être en mettant en avant les acteurs du territoire. Elle est source d'économie d'énergie, d'emplois proches et assure une bonne vitalité aux territoires.

Elle occupe désormais une place importante dans l'économie et répond parfaitement aux enjeux environnementaux et à l'état d'esprit des citoyens.

On remarque aussi que les entreprises engagées dans cette démarche résistent mieux aux crises (à ce sujet, lire le [rapport de Pierre Martin](#)).

Le saviez-vous ? Impacts positifs et négatifs de la logique de proximité

par **Virginie Fillion-Delette**

Nous sommes de plus en plus nombreux à interroger notre façon de consommer. Du scandale de l'abattage des animaux à la disparition des abeilles, nous prenons chaque jour la mesure de notre impact environnemental.

Ainsi, de nouvelles formes de transactions commerciales émergent, telles les AMAP ou encore le crowdfunding. Il s'agit de logiques de proximité ou de circuits courts.

La logique de proximité, c'est le fait de favoriser une relation commerciale qui limite les distances et les intermédiaires. Vous connaissez sans doute ce que l'on appelle les circuits courts dans la vente alimentaire : au maximum un intermédiaire entre le consommateur et le producteur. On parle de vente directe quand la transaction exclut tout intermédiaire. Toutefois, le secteur alimentaire n'est pas le seul à s'être emparé de cette tendance qui émerge depuis les années 80, le crowdfunding en est un parfait exemple : pas d'intermédiaire bancaire pour lever des fonds, l'appel est relayé sur une plateforme dédiée sur Internet.

Si ce mode de transaction commerciale favorise le lien social (rapprochement entre le producteur et le consommateur), il réduit également l'impact carbone grâce à la réduction des distances entre consommateur et producteur. Il permet aussi de réduire les coûts intermédiaires et le suremballage. Une logique de circuit court doit en outre s'appuyer sur le bon sens, comme privilégier la consommation de produits de saison, ce qui est moins impactant écologiquement (pensez au chauffage d'une serre à tomates en hiver, par exemple).

Pour autant, ce système est perfectible, particulièrement pour la consommation alimentaire qui génère des émissions de CO2 massives au cours de la production. De plus, les acteurs des circuits courts n'ont pas encore acquis les compétences logistiques maîtrisées par les acteurs classiques de la distribution.

Concernant les levées de fonds, ce système permet de réunir des fonds rapidement pour des projets à coût moyen ou faible, d'encourager les solidarités, mais cela requiert des compétences marketing avérées pour convaincre les potentiels donateurs d'investir dans des projets « dématérialisés » puisque partagés sur Internet.

En outre, contrairement au système classique de prêt, le crowdfunding prive l'emprunteur d'un regard expert extérieur, en matière de stratégie de développement et de gestion financière.

Autre secteur qui expérimente ce système : l'habitat. Ainsi au cœur d'un écoquartier de Montpellier, un nouveau projet participatif pour 23 logements a été conçu, construit et développé sans promoteur immobilier, juste par les habitants eux-mêmes. L'habitat participatif qui commence à émerger en France est maintenant encadré par la loi Alur qui a créé deux nouvelles formes juridiques pour faciliter son développement : la coopérative d'habitants et la société d'attribution et d'autopromotion.

En définitive, les circuits courts sont des initiatives citoyennes, souvent responsables, parfois expérimentales, avec une portée écologique, sociale et solidaire. Pour développer tout leur potentiel vertueux, ils devront s'entourer de savoir-faire logistiques et d'appuis institutionnels.

Mais vous vous demandez sans doute pourquoi on vous raconte tout ça... Tout simplement parce que ce sont nos habitudes de consommation qui guident nos actes et qui produisent un impact sur notre environnement. Tant dans notre vie domestique que professionnelle. Il n'y a pas d'impact mineur, chaque « bonne » habitude devient réflexe et peut être dupliquée dans nos choix appliqués au monde du travail. Aussi, vos retours d'expériences (bonnes ou mauvaises) sont pour nous tous, adhérents du Sncd, autant de richesses à partager. Soyons fous, osons la responsabilité !

Trucs & Astuces : Les AMAP pour un développement territorial responsable !

par Laurence Hulin

Une AMAP est une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable.

Le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance.

Le fonctionnement est simple. Une AMAP naît en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêts à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux un contrat et définissent la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison. Ces denrées peuvent être aussi bien des fruits, des légumes, des œufs, du fromage, de la viande...

Pendant la saison, et ce de manière périodique (par exemple une fois par semaine), le producteur met les produits frais (par exemple les fruits et légumes sont récoltés le matin même de la distribution) à disposition des partenaires, ce qui constitue leur panier. Le contenu de ce dernier dépend des produits arrivés à maturité. Contrairement à la grande distribution, les consommateurs en AMAP accordent moins d'importance à la standardisation des aliments ; tout ce qui est produit est consommé (alors que dans l'autre cas, ce peut être jusqu'à 60 % de la récolte qui reste au champ). Ce principe est d'une part très valorisant pour le producteur, et d'autre part il permet de diminuer le prix des denrées en reportant les coûts sur la totalité de la production.

Le groupe de consommateurs et l'agriculteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer. Ces dernières s'inspirent de la [charte de l'agriculture paysanne](#) et du cahier des charges de l'agriculture biologique.

Les AMAP participent ainsi à la lutte contre les pollutions et les risques de l'agriculture industrielle et favorisent une gestion responsable et partagée des biens communs.

Derniers points de discussion préparatoire au lancement de l'AMAP : le prix du panier, le lieu et l'heure de la distribution périodique. Le prix du panier est fixé de manière équitable. Le lieu de distribution, il peut s'agir soit de la ferme elle-même si les partenaires de l'AMAP vivent dans un périmètre proche de celle-ci, soit d'un point de chute situé en ville (maisons de quartier, magasin

d'alimentation spécialisée, cour d'immeuble...). L'horaire, quant à lui, est fixé de manière à convenir au plus grand nombre.

Enfin, dans les AMAP, il y a un double engagement, des consommateurs et des producteurs :

- Les engagements des consommateurs. En adhérant à une AMAP, le consommateur prend les responsabilités suivantes :
 - S'engager en payant sa part de la récolte à l'avance, en comprenant que cela inclut le partage des risques et des bénéfices avec la ferme, pour la saison à venir.
 - Venir chercher son panier au jour et à l'heure dits. Prévenir s'il ne peut prendre son panier (retard, vacances, etc.) et convenir d'un arrangement selon les possibilités qui ont été définies au début de la saison.
 - Communiquer en toute franchise et liberté ses bonnes remarques, ses questions ou ses insatisfactions directement auprès de son producteur et du coordinateur, pour qu'ils puissent examiner ensemble si des explications ou des améliorations sont possibles.
 - Partager ses idées et ses initiatives avec la ferme et les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement du projet.
- Les engagements des producteurs. En devenant partenaire d'une AMAP, le producteur prend les responsabilités suivantes :
 - Produire une diversité de légumes et d'autres éléments, si possible, pour composer des paniers variés.
 - Livrer les produits au jour et à l'heure dits.
 - Aviser ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.
 - Être ouvert pour expliquer le travail de la ferme à ses partenaires.
 - Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire à une demande, en expliquer les raisons. Effectuer une évaluation à la fin de la saison.

Les avantages des AMAP peuvent se regrouper selon les 3 axes : écologiquement sain, socialement équitable, et économiquement viable. [Trouvez](#) votre future AMAP !



Légende : AMAP du Pallet

Idées reçues : Bio et proximité : pas toujours en accord¹

par Franck Dreyer

Plus de 60 % des fruits et légumes consommés sous le label « AB » sont importés de pays où la légitimité de ce fameux label est, disons, difficilement vérifiable. De plus, dit Léon Guéguen, membre de l'Académie d'Agriculture, « il y a des provenances dont il vaudrait mieux se méfier, malgré une certification en bonne et due forme : on a vu des importations de blé bio biélorusse provenant de la région de Tchernobyl... ». Des denrées bios parcourant plus de 2 000 kilomètres, et de provenance douteuse !

Revenons aux contradictions intrinsèques du bio par rapport aux raccourcissements des circuits de distribution et donc la proximité avec les producteurs... Échappent-elles à la dictature du capitalisme et de ses lobbies ?

Hélas, il est impossible de répondre franchement oui à cette question.

C'est ainsi que - après trois ans d'activité intensive - a été démasqué en région Rhône-Alpes un fournisseur de l'Association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) qui distribuait à ses clients-militants de faux paniers de fruits et légumes bio. Lors des inspections, ce personnage, dûment agréé, faisait visiter sans vergogne les champs certifiés AB de ses voisins et s'approvisionait... à Rungis en denrées ordinaires.

De puissants lobbies sont passés à l'action et ont obtenu des autorités européennes l'adoucissement d'un certain nombre de normes, afin de rendre l'AB plus... productiviste. Ainsi, la volaille estampillée bio peut désormais être alimentée avec des farines industrielles venues d'ailleurs, et élevée dans des poulaillers géants. Seule différence avec le poulet ordinaire : le poulailler ne doit pas excéder les 25 600 places.

Désormais, certains producteurs et distributeurs bios ont mis en place des certifications dépassant les normes actuelles pour pallier les dérapages et l'exploitation « border line » des labels existants. Nous pouvons citer le label « Bio Cohérence » créé par la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), les Éleveurs bio de France, ainsi que les magasins Biocoop, Biomonde et ProNatura.

Nous vous invitons à lire [l'article de 60 millions de consommateurs](#) sur le sujet et faire bien sûr appel à votre BSP² pour choisir vos produits issus de l'agriculture BIO. Vous pouvez aussi faire un tour sur le site [ECOPRO](#) et découvrir l'[Urban Farming](#).

¹ Source : *Le Nouvel Observateur*, 01/11/2011, Fabien Gruhier.

² Bon Sens Paysan.

Témoignage : Quoi de neuf chez ITL ?

par Paul Adam, PDG-CEO Owner d'ITL



Dés vélos électriques et une équation climatique

Si les salariés ne se rendent pas en clientèle, ils n'en ont pas moins des déplacements domicile-lieu de travail à effectuer. Alors pourquoi n'auraient-ils pas droit eux aussi à un véhicule de fonction, de surcroît « zéro émission » ? C'est la réflexion que je m'étais faite pendant le salon de la mobilité électrique, où j'ai rencontré des sociétés proposant des vélos à assistance électrique.

Ces vélos équipent aujourd'hui huit salariés du groupe motivés, qui se sont engagés à les utiliser systématiquement pour se rendre au travail, du moins quand les conditions climatiques s'y prêtent. Le fait de pouvoir disposer d'une piste cyclable qui leur permet d'accéder au centre-ville de Strasbourg en moins de 25 minutes a aussi été un facteur déterminant. Et puis, même avec un moteur, il faut pédaler. Vive le sport !



C'est la rentrée ! Petite équation de saison :

- Sachant qu'ITL a installé depuis 22 ans un puit de lumière dans le bureau commercial, qui permet d'éclairer autant que 24 néons de 36W, pendant 8 heures par jour et 250 jours par an,
- Sachant qu'1 kw équivaut à 0,09 kg de CO²,
- Alors combien de tonnes de carbone ITL n'a pas rejeté dans l'atmosphère ?

Réponse : 3,42 tonnes

Événements / Agenda



- 1^{er} et 2 décembre : [12^{ème} conférence internationale de l'AFD sur le développement](#)
- 8 et 9 décembre : [Parlement des Entrepreneurs d'avenir à Bordeaux](#)
- 14 et 15 décembre : [Rencontres nationales des énergies renouvelables](#)



Retrouvez l'ensemble de [nos publications](#) concernant le Développement Responsable sur notre site.

Comité de Rédaction et Atelier Développement Responsable du Sncd :

L'équipe est constituée de Franck DREYER de Reed Data, Virginie FILLION-DELETTE, Laurence HULIN de La Poste, branche numérique et Méliné MATOSSIAN du Sncd.

Vous souhaitez réagir, témoigner, vous investir sur le Développement Responsable ? Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous ! Envoyez un mail à mmatossian@sncd.org.



Crédits photos :

AMAP du Pallet :

<http://amaplepalette.org/>

Agence Française de Développement :

<http://www.mediaterre.org/actu,20160707105927,1.html>

Parlement des Entrepreneurs d'avenir :

<http://www.mediaterre.org/actu,20160914141337,2.html>

Rencontres nationales des énergies renouvelables :

<http://www.mediaterre.org/actu,20160708111928,2.html>

Note : tout ou partie des marques mentionnées dans ce document sont des marques déposées et sont citées uniquement à titre d'exemple.